



## Travaillez en astreinte /dépannage automobile

Par **anonymal**, le 17/11/2013 à 06:11

Bonjour.

je travail en chèque emploi service dans le dépannage automobile.

les journées commencent dès que le téléphone sonne pour une intervention, je fais les attentes à mon domicile.

(il y a des jours où c'est très calme et d'autres très chargés jusqu'à 20h)

Le patron veut que je sois disponible de 7H du matin jusqu'à 19H le soir, pour 80€ par jour, et ça du lundi au vendredi. 2 semaines dans le mois.

est-ce que cela est un planning et un tarif légal ?

Par **P.M.**, le 17/11/2013 à 12:14

Bonjour,

Tout cela est illégal puisque vous restez en permanence à la disposition de l'employeur et ça n'entre pas dans le cadre d'une astreinte puisque je présume que vous n'avez pas de contrat de travail signé...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...